

DEC212944NSU

Décision portant modification des dispositions relatives aux partenaires de l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC181898DGDS du 3 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7154 « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP) et nomination de M. Marc CHAUSSIDON comme directeur de l'unité susvisée ;

Vu les échanges avec les établissements ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À l'article 2 de la décision DEC181898DGDS susvisée, les dispositions partenariales relatives à la l'unité mixte de recherche UMR7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris » (IPGP) sont modifiées rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'il suit :

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) a la qualité de tutelle secondaire de l'UMR n°7154 intitulée « Institut de Physique du Globe de Paris ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/09/2021

Le Président - Directeur Général
Antoine Petit

